



## 2. COMPOSITION DU GROUPE D'INTERET

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,  
DU BUDGET ET DE LA PROGRAMMATION  
DES INVESTISSEMENTS, CHARGE DE LA  
PRIVATISATION

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union - Travail - Justice

*CS*  
*[Signature]*

ARRETE N° **000104** /MEFBP/ICP

portant nomination des membres du Groupe d'Intérêt de  
l'Initiative pour la Transparence des Industries  
Extractives

**Le Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget,  
de la Programmation des Investissements, chargé de  
la Privatisation;**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 0064 / PR du 14 janvier 2009 fixant la composition du Gouvernement de la République;

Vu le décret n° 1207/PR/MINECOFIN du 17 novembre 1977 portant attributions et organisation du ministère de l'Economie, des Finances et des Participations, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 1340/PR/MEFBP du 20 septembre 1996 portant création du Comité Interministériel de Suivi du Programme d'Ajustement Structurel, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 000535/PR/MEFBP du 08 juillet 2005 portant création, attributions et organisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives ;

Vu l'arrêté n° 229/MEFBP du 24 février 2005 portant création, fonctionnement et désignation des membres du Groupe de Travail de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, en abrégé EITI ;

Vu les nécessités de service ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent arrêté, pris en application des dispositions de l'article 4 du décret n° 000535/PR/MEFBP du 08 juillet 2005 susvisé, porte nomination des membres du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.

**Article 2** : Le Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives dispose d'un Bureau assisté d'un Secrétariat Technique Permanent.

Il est composé de membres représentants respectivement l'Administration, les Sociétés Extractives et la Société Civile.

**Article 3** : Les personnes citées ci-dessous sont nommées membres du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives ainsi qu'il suit :



### Le Bureau

Monsieur **Patrice OTHA**, Président ;  
Monsieur **Hyacinthe MOUNGUENGUI-MOUCKAGA**, Vice-président ;  
Monsieur **Régis IMMONGAULT**, Secrétaire Technique Permanent ;  
Monsieur **Achille MOUBOUYI**, Assistant Secrétaire.

### I Membres représentants l'Administration

#### Ministère de l'Economie et des Finances

Monsieur **Yvon TCHICOT** ;  
Monsieur **Fidèle NTSISSI**.

#### Ministère des Mines, du Pétrole et des Hydrocarbures

Monsieur **Jean Félicien MAKANGA** ;  
Monsieur **Hervé Bertrand NNANG ENGUE**.

### II Membres représentants les Sociétés Extractives

Monsieur **Alain KAPITHO-OZIMO** (COMILOG) ;  
Monsieur **Jean Claude ALEVINA** (TOTAL GABON) ;  
Monsieur **Serge OKENKALI** (VAALCO GABON).

### III Membres représentants la Société Civile

Madame **Joseline AFOUARI OBOUONO**, épouse **NZAMBA MOUSSAVOU**  
(Parlementaire) ;  
Madame **Yvette NGWEVILO REKANGALT** (Mouvement Gabonais du Bien-être  
Familial) ;  
Monseigneur **Florent MBUMBA BWASSA** (Clergé Catholique) ;  
Monsieur **Marc ONA** (Publiez Ce Que Vous Payez-Gabon) ;  
Monsieur **Jean Baptiste BIKALOU** (Conseil Economique et Social) ;  
Monsieur **Mathieu KOUMBA** (Journaliste).

**Article 4** : Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles des arrêtés n° 229/MEFBP du 24 février 2005 portant création, fonctionnement et désignation des membres du Groupe de Travail de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, en abrégé EITI, n° 00056/MEFBP du 27 juillet 2005 portant nomination des membres du Groupe d'intérêt de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives et n° 0048/MEFBP du 13 janvier 2009 portant nomination du Président du Groupe d'intérêt de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives, prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 07 MAI 2009



Blaise LOUEMBE